

GUIDE PRATIQUE

de la collecte des déchets ménagers

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères (déchets non recyclables) sont collectées **toutes les 2 semaines** sur les 12 communes de la CCVAI. Consultez le calendrier de collecte sur [www.ccvai.fr/environnement/déchets ménagers](http://www.ccvai.fr/environnement/déchets_ménagers). Vous pouvez également retirer le calendrier en version papier à l'accueil de la CCVAI, en déchèterie ou dans votre mairie.



Consultez le calendrier de collecte sur [www.ccvai.fr/environnement/déchets ménagers](http://www.ccvai.fr/environnement/déchets_ménagers).

Vous pouvez également retirer le calendrier en version papier à l'accueil de la CCVAI, en déchèterie ou dans votre mairie.



La tournée de ramassage démarre à 4h30. Veuillez sortir votre bac la veille au soir !

Des imprévus peuvent avoir lieu (panne, ...) et décaler l'heure de passage du camion.

Les décalages de collecte en raison de jour férié sont indiqués sur le calendrier (décalage de 24h)

Déchets refusés aux ordures ménagères

- Les déchets destinés au tri sélectif : verre, emballages, papiers
- les textiles, chaussures et linges de maison
- les déchets destinés à la déchèterie
- Certains déchets spécifiques qui doivent être rapportés chez le vendeur (médicaments, bouteilles de gaz...).

Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les sacs seuls ou posés à côté des bacs, ne sont pas collectés. Tous les usagers doivent se doter d'un bac roulant normalisé.

Bacs roulants à ordures ménagères

La Communauté de Communes propose à la vente des bacs roulants tels que :

- bac 120 litres (pour un foyer de 2 à 3 personnes) : 30 €
- bac 240 litres (pour un foyer de 4 personnes et plus) : 43 €

Les bacs sont à retirer à l'accueil de la CCVAI.



TRI SÉLECTIF

Chaque commune de la CCVAI est équipée d'un point de tri sélectif où vous pouvez jeter :

Emballages

Emballages en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, emballages en métal



Papiers

Journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau, brouillons, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers



NOUVEAU

Tous les emballages en plastique et en métal se trient !
Pots, barquettes, boîtes, sachets, sacs, films, blisters



Verre

Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre



Localisation des points de tri sélectif

COMMUNES	LOCALISATION
Amions (Vezelin sur Loire)	Parking du cimetière
Bully	Nouveau parking / Clavellières (proximité D8)/le port (à côté du restaurant)
Dancé (Vezelin sur Loire)	Sortie nord direction Bully/St Paul
Grézolles	Place à côté de la mairie / salle omnisport
Luré	Entrée du bourg / salle des fêtes
Nollieux	Place du bourg
Pommiers en Forez	Parking salle des fêtes / camping du Pont d'Argent
St Georges de Baroille	Parking de la salle des fêtes
St Germain Laval	Déchèterie / place de l'église / place face au collège / place du 8 mai 1945 (poste) / HLM le Grand Vernay / Hameau du Grand Vernay / camping / salle des fêtes Grézolon Duluth / ZA des Grandes Terres
St Julien d'Oddes	Entrée du bourg
St Martin la Sauveté	ZA la Conche / place près du stade/ parking salle des fêtes
St Paul de Vézelin (Vezelin sur Loire)	Sortie du village direction St Jodard / Arpheuilles (parking d'entrée du camping)
St Polgues	Sortie du bourg, route de Souternon
Souternon	Près du cimetière

Les dépôts sauvages (cartons, ordures ménagères, ..) au pied des conteneurs sont interdits et passibles d'une amende.

Conteneurs à gros cartons

6 conteneurs sont installés pour les gros cartons, habituellement déposés en déchèterie : sur **Bully** (point tri du bourg), **St Martin la Sauveté** (point tri ZA de la Conche), **Nollieux** (point tri du bourg), **St Julien d'Oddes** (point tri du bourg) **St Polgues** (point tri du bourg) et **St Georges de Baroille** (point tri de la salle des fêtes).



DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

La déchèterie est située sur la commune de St Germain Laval, dans la zone d'activité de Pralong (n° 354 route de Pommiers).

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1er septembre au 31 mai

mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 17h
mercredi, samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Du 1er juin au 31 août

mardi, jeudi, vendredi : de 8h à 12h
mercredi, samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

La déchèterie est fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

✓ Déchets acceptés en déchèterie

- Encombrants / Cartons / Gravats / Ferrailles / Bois / Plâtre propre
- Déchets végétaux (tonte, taille, branchages. ..)
- Huile de vidange et filtres à huile / Huiles ménagères (fritures)
- Piles et batteries / Lampes (ampoules et néons)
- Extincteurs, cartouches d'encre, dons pour Emmaüs(jouets, vaisselles, meubles, objets décoratifs...)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (frigo, portable, écran, jouets...)
- Déchets toxiques et dangereux (peintures, acides, solvants, aérosols, radiographies, chlore, pesticides...)
- Articles du peintre (pinceaux, rouleaux...)
- Mobilier (chaises, tables, matelas, sommiers...), couettes/oreillers/duvets/tapis/peluches...
- Déchets plastiques durs (seau, bassine, bac, pot, cagette...)
- Articles de Sport et Loisirs, articles de Bricolage et Jardinage, jouets et jeux
- Pneus déjantés / bouchons plastiques
- Portes et fenêtres

✗ Déchets refusés en déchèterie

- Ordures ménagères / Amiante et fibro ciment / déchets explosifs
- Déchets d'activités agricoles et industrielles (bâches, sacs d'engrais, ..)
- Bouteilles de gaz (à rapporter chez un vendeur)
- Médicaments / Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (à rapporter en pharmacie)

Accueil des déchets professionnels

Les déchets professionnels assimilés aux déchets des ménages sont acceptés sous certaines conditions tarifaires. (cf.plaquette spécifique).

Lors de vos visites en déchèterie...

- Suivez les indications du gardien et respectez les règles de circulation.
- Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile (au moins pour votre 1ère visite).
- Veillez à trier vos déchets au préalable dans votre véhicule (cela vous permettra de gagner du temps sur le site et de limiter le temps d'attente des autres usagers).
- Concernant les apports en grande quantité, veillez à contacter la déchèterie au préalable afin d'éviter la saturation des bennes les fins de semaine.

RENSEIGNEMENTS DECHETERIE AU

06.85.30.85.44

TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Localisation des conteneurs à textiles

- **Pommiers** : point tri de la salle des fêtes
- **St Germain Laval** : déchèterie / parking face au collège
- **St Georges de Baroille** : point tri du parking de la salle des fêtes
- **St Julien d'Oddes** : point tri entrée du bourg
- **St Martin la Sauveté** : point tri de la place près du stade
- **St Polgues** : point tri du parking de la salle des fêtes
- **Vézelin sur Loire**, secteur de St Paul de Vézelin : point tri route de St Jodard



✓ Les textiles acceptés

- Les petits et grands vêtements, neufs et usés, propres et secs
- Les chaussures (attachées par paire avec lacets ou élastiques)
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, nappes, rideaux, gants, linge de toilette...)

✗ Les textiles refusés

- Les textiles souillés par des toxiques, gras, mouillés ou humides
- Les matelas, sommiers, moquettes et toiles cirées
- les chiffons usagés et chutes des textiles des entreprises

Merci de déposer vos textiles dans des sacs fermés (de 20 à 30 litres maximum)

COMPOSTAGE DES DÉCHETS DE CUISINE ET JARDIN

Allégez votre poubelle et disposez d'un engrais naturel gratuit, en pratiquant le compostage à domicile !

Pour vous aider dans votre démarche, la CCVAI propose à la vente des composteurs en bois. Chaque composteur est fourni avec un guide gratuit et un bioseau.

COMPOSTEURS	PRIX UNITAIRE
Bois 350 litres	25 €uros



Une question sur le compostage ?
Contactez l'animateur biodéchets à :
biodechets@ccpai.fr

CONTACT SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS



04.77.65.78.11

environnement@ccpai.fr

[www.ccpai.fr /environnement/déchets ménagers](http://www.ccpai.fr/environnement/déchets_ménagers)

Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
28 rue Robert Lugnier
42260 SAINT GERMAIN LAVAL